



## Résiliation mutuelle.

-----  
Par Loulou77

Bonsoir, je reviens vers vous par rapport a mon contrat de mutuelle. J ai souscrit un contrat mutuelle le 02 MAI 2023, pensant que la date anniversaire était le 02 MAI 2024, je n ai donc pas envoyez de lettre de resiliation en recommandé avec AR, mon contrat est donc reconduit jusqu a fin juin 2024.( résiliation apres les 12 mois de contrat, loi Hammon)

Cependant, avec la loi chatel, la mutuelle doit prévenir l assuré 15 jours avant la date de reconduction du contrat qui est le 31 decembre 2023.

Est ce bien ca? Et si c est le cas, comme je n ai pas été prevenu, je peux résilier a tout moment d apres la loi chatel .

J ai besoin d une confirmation de votre part.

Car elle est chère et ne me convient pas du tout.

-----  
Par chaber

bonjour

Quelle est sur votre contrat la date anniversaire, sachant que certaines sociétés d'assurance regroupent tous les contrats à une date précise (1er janvier, 1er avril)

Avez-vous reçu un avis d'échéance ou un courrier pour cette date?